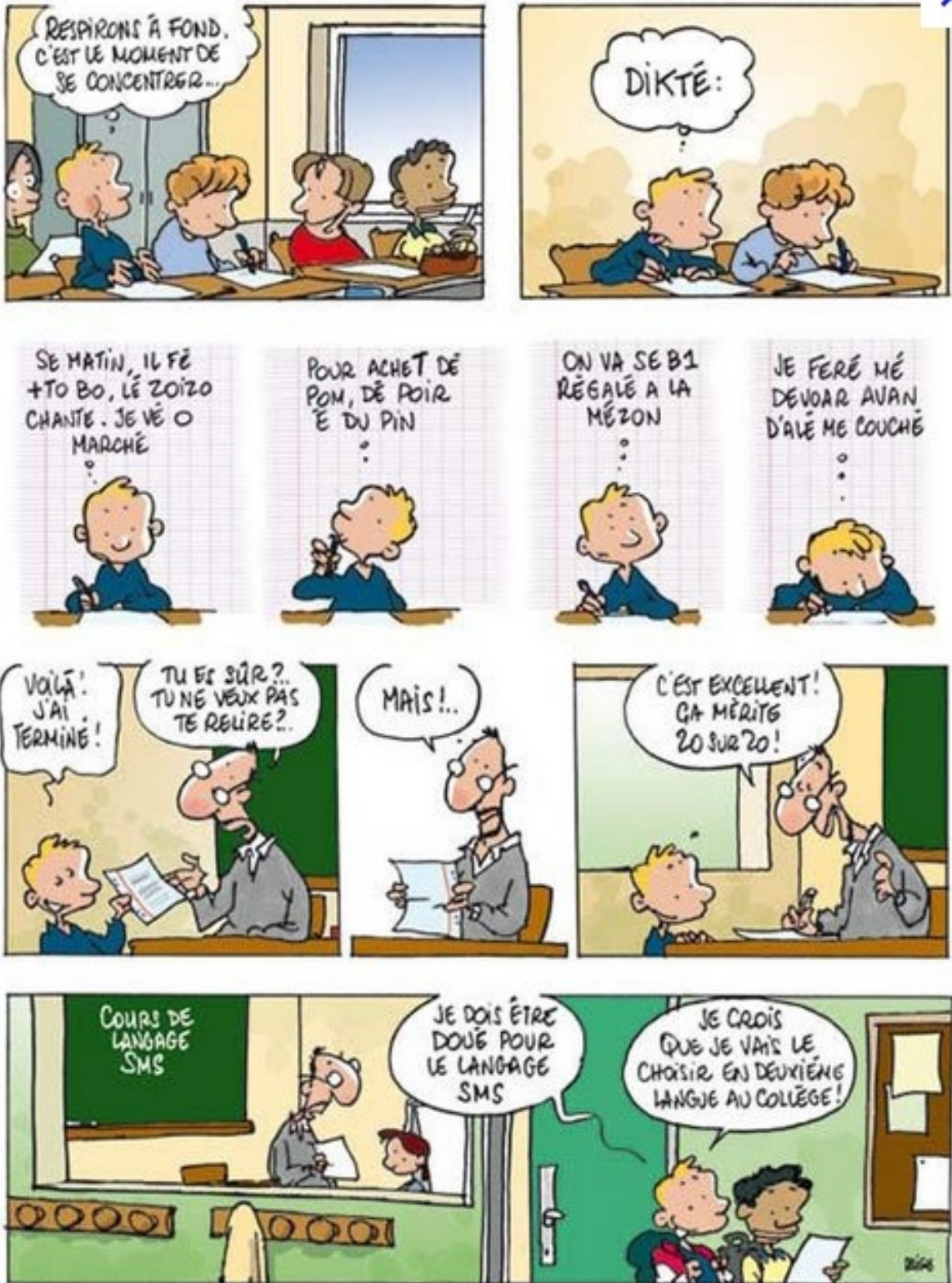


1 Lecture d'une planche BD

Lisez cette planche, expliquez l'histoire et dites ce que vous en pensez.





2 Discussion

- Le langage texto a-t-il un équivalent dans votre langue ?
- Pensez-vous que cette manière d'écrire soit dangereuse pour la langue française ?
- Trouvez-vous que les nouvelles générations utilisent plus « pauvrement » les langues aujourd'hui ?
- Pensez-vous que la lecture soit un élément important de l'acquisition d'une langue ?
- D'après vous, l'influence de l'anglais dans le monde est-elle un « plus » pour le plurilinguisme ?

3 Point Culture : Lecture

A Le CSA organise la journée de la langue française

Il incombe au Conseil, en application de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, de veiller « à la défense et à l'illustration de la langue française » dans la communication audiovisuelle.

Il s'attache ainsi à remplir sa mission en veillant au respect des obligations envers la langue française inscrites aux cahiers des missions et des charges des sociétés nationales de programme et dans les conventions annexées aux décisions d'autorisation des diffuseurs privés.

Il est attentif à la **qualité** de la langue employée dans les programmes des différentes chaînes de télévision et de radio, tout en étant conscient que la nature même de la communication radiophonique et télévisuelle impose un style oral et justifie des facilités que bannirait la langue écrite.

B Loi Toubon



Jacques Toubon : « le droit au français est un droit fondamental »
Ancien ministre de la Culture et de la Francophonie

« Cette loi, qui suscita de l'incompréhension, voire de la raillerie, parmi les relais d'opinion, est aujourd'hui massivement approuvée par nos concitoyens. De quoi s'agit-il, en effet ? Non pas d'une loi sur le bien-parler ou le bien-écrire, comme certains ont feint de le croire, mais bien d'une loi qui prévoit l'emploi du français dans les différentes circonstances de la vie sociale telles que le travail, la consommation, la publicité, les médias, les services publics, l'enseignement et la recherche. Par exemple, elle fait obligation à tout employeur installé sur le territoire français, fût-il une multinationale de Chicago, de conclure un contrat de travail en français ou de le traduire. Autre exemple : elle oblige le fabricant d'un médicament ou d'un appareil électrique à traduire le mode d'emploi... De fait, il existait bel et bien un vide juridique dans ce domaine. Aujourd'hui, on enregistre de bons résultats dans les domaines de la consommation, du travail, de l'enseignement et la recherche, mais d'autres secteurs sont à la traîne : la publicité, les médias et, malheureusement, les services publics. Un colloque sur la langue française, organisé au printemps 2014 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, faisait état de cette situation, et de la nécessité de rappeler à leurs devoirs la SNCF, Air France, la Poste ou encore EDF.

4 Visionnage de deux des publicités du CSA

Dites-le en français

- Qu'évoquent ces deux vidéos ?
- Laquelle préférez-vous ?
- Pensez-vous qu'une telle campagne de défense de la langue soit nécessaire et/ou efficace ?

3 Traduction



5 Écrire en texto

A Faites correspondre les éléments de la colonne de droite avec ceux de la colonne de gauche :

- | | |
|----------------|---------|
| 1. J'ai | a. G |
| 2. Je suis | b. 2 |
| 3. De | c. RDV |
| 4. Bonjour | d. bj |
| 5. Rendez-vous | e. Chui |

B Traduisez les messages suivants en français courant :

1. Slt ! tu va bi1 ? Ta paC 1 bonne soiré ?

.....

2. Ta éT voir koi o 6né ?

.....

3. GT en tr1 2 penC a toi .

.....

4. ta trouV 1 ID 2 Kdo ?

.....

5. 2vine ki taten ?

.....

6. je te lé Dja di ! j'tapL D ke j'pe.

.....

